

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, établi par le décret n° 673-2023 du 29 mars 2023, est mis en œuvre sur le territoire des municipalités indiquées à l'annexe jointe au présent arrêté, qui a été touché par des pluies abondantes et des vents violents survenus le 4 juillet 2023.

Québec, le 21 juillet 2023

Le ministre de la Sécurité publique,
FRANÇOIS BONNARDEL

ANNEXE

Municipalité	Désignation
Région 04 – Mauricie	
Trois-Rives	Municipalité
Région 15 – Laurentides	
Morin-Heights	Municipalité
Sainte-Anne-des-Lacs	Paroisse

Québec, le 21 juillet 2023

Le ministre de la Sécurité publique,
FRANÇOIS BONNARDEL

80472

A.M., 2023**Arrêté 0096-2023 du ministre de la Sécurité publique en date du 21 juillet 2023**

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'assistance financière lors de sinistres relativement aux pluies abondantes survenues du 7 au 11 juillet 2023, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, établi par le décret n° 673-2023 du 29 mars 2023 en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3), destiné notamment à assister

ou à aider financièrement les particuliers et les entreprises qui ont subi des dommages ainsi que les municipalités qui ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'intervention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre réel ou imminent;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100, relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que, du 7 au 11 juillet 2023, des pluies abondantes sont survenues dans des municipalités du Québec, occasionnant des inondations et causant notamment des dommages à des infrastructures routières municipales et à des résidences principales;

CONSIDÉRANT que des municipalités ont engagé des dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes pour diverses mesures d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités ainsi qu'à leurs citoyens, s'ils sont admissibles, de bénéficier du Programme général d'assistance financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, établi par le décret n° 673-2023 du 29 mars 2023, est mis en œuvre sur le territoire des municipalités indiquées à l'annexe jointe au présent arrêté, qui a été touché par des pluies abondantes survenues du 7 au 11 juillet 2023.

Québec, le 21 juillet 2023

Le ministre de la Sécurité publique,
FRANÇOIS BONNARDEL

ANNEXE		Municipalité	Désignation
Municipalité	Désignation	Région 05 – Estrie	
Région 01 – Bas-Saint-Laurent		Austin	Municipalité
Rivière-Bleue	Municipalité	Bolton-Est	Municipalité
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	Municipalité	Bolton-Ouest	Municipalité
Saint-Eusèbe	Paroisse	Bury	Municipalité
Saint-Honoré-de-Témiscouata	Municipalité	Compton	Municipalité
Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean		Cookshire-Eaton	Ville
Ferland-et-Boilleau	Municipalité	Danville	Ville
Région 03 – Capitale-Nationale		Dudswell	Municipalité
Baie-Saint-Paul	Ville	East Angus	Ville
Beaupré	Ville	Eastman	Municipalité
Boischatel	Municipalité	Ham-Sud	Municipalité
Lac-Beauport	Municipalité	Lac-Brome	Ville
La Malbaie	Ville	Lingwick	Canton
Québec	Ville	Potton	Canton
Saint-Basile	Ville	Saint-Adrien	Municipalité
Saint-Casimir	Municipalité	Saint-Armand	Municipalité
Saint-Gabriel-de-Valcartier	Municipalité	Saint-Camille	Canton
Saint-Léonard-de-Portneuf	Municipalité	Saint-Herménégilde	Municipalité
Saint-Raymond	Ville	Saint-Ludger	Municipalité
Saint-Ubalde	Municipalité	Sherbrooke	Ville
Saint-Urbain	Paroisse	Stukely-Sud	Village
Sainte-Anne-de-Baupré	Ville	Sutton	Ville
Sainte-Brigitte-de-Laval	Ville	Val-des-Sources	Ville
Shannon	Ville	Région 12 – Chaudière-Appalaches	
Stoneham-et-Tewkesbury	Cantons unis	Beauceville	Ville
Région 04 – Mauricie		Irlande	Municipalité
Lac-aux-Sables	Paroisse	Saint-Fortunat	Municipalité
Notre-Dame-de-Montauban	Municipalité	Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	Paroisse
Saint-Adelphe	Paroisse	Saint-Pamphile	Ville
Saint-Prosper-de-Champlain	Municipalité	Région 17 – Centre-du-Québec	
Saint-Stanislas	Municipalité	Nicolet	Ville
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Municipalité	Saint-Lucien	Municipalité
Sainte-Thècle	Municipalité	Saint-Rémi-de-Tingwick	Municipalité
		Tingwick	Municipalité
		Victoriaville	Ville
		80470	